

**STRATÉGIE D'INTERNATIONALISATION
ACADÉMIE DE NANCY-METZ**

Table des matières

INTRODUCTION	2
AXE 1 : PRÉPARER LES ÉLÈVES À LEUR AVENIR	2
Objectif 1 : Développer les compétences en langue.....	2
Objectif 2 : Rendre l'école plus inclusive et accueillante.....	4
Objectif 3 : Dynamiser la participation des élèves à la vie des établissements	5
Objectif 4 : Développer l'attractivité du territoire et des territoires ruraux.....	5
AXE 2 : S'EMPARER DES PROGRAMMES DE MOBILITE : ENCOURAGER LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE	6
Objectif 1 : Développer les mobilités Erasmus : le développement des mobilités hybrides	6
Objectif 2 : Utiliser les plateformes à distance pour encourager à la mobilité	6
Objectif 3 : Renforcer la formation professionnelle des élèves par la mobilité	6
Objectif 4 : Développer les campus de métiers et de nouvelles mobilités.....	7
Objectif 5 : Faire connaître et développer le label et réseau Euroscol	7
AXE 3 : FORMER LE PROFESSEUR DU XXI^e SIECLE : DES COMPETENCES INTERNATIONALES RECONNUES	8
Objectif 1 : Favoriser la mobilité internationale des personnels	8
Objectif 2 : Développer le numérique éducatif	8
AXE 4 : OUVRIR A L'INTERNATIONAL : RENFORCER LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE.....	9
Objectif 1 : Faire de l'académie un pôle trilingue de l'espace européen de l'éducation ..	9
Objectif 2 : Renforcer la coopération transfrontalière de l'académie.....	9
SOURCES	9

INTRODUCTION

« Le ciment le plus fort de l'Union sera toujours la culture et le savoir ». A l'occasion de son discours prononcé à la Sorbonne en septembre 2017, le président de la République française a indiqué vouloir "engager un processus d'harmonisation ou de reconnaissance mutuelle de diplômes de l'enseignement secondaire" entre les pays de l'UE. Il a ainsi émis le souhait d'intensifier les échanges dans tout le système secondaire européen. L'objectif est fixé : tout une classe d'âge maîtrise, avant ses 25 ans, au moins deux langues vivantes étrangères, et aura passé six mois dans un autre pays européen.

AXE 1 : PRÉPARER LES ÉLÈVES À LEUR AVENIR

Pour s'insérer dans le monde contemporain, les élèves doivent disposer de compétences avérées dans la pratique des langues vivantes et dans l'usage du numérique. Ces enjeux supposent que leur parcours de formation soit continu sur toute la scolarité obligatoire et que les compétences acquises soient reconnues par des dispositifs fiables et performants : le plan langues et le service Pix se sont pleinement emparés de ces enjeux en articulant l'évaluation, le développement et la certification des compétences des élèves.

Objectif 1 : Développer les compétences en langue

Objectif spécifique 1 : Un plan langues vivantes pour tous

Inspiré du rapport "Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde", le plan langues vivantes poursuit son déploiement avec la mise en œuvre de dix mesures concrètes. Il encourage les initiatives et les expérimentations en faveur des apprentissages en langues vivantes étrangères, propose des outils pédagogiques innovants, des ressources d'accompagnement ainsi que des modalités d'évaluation pour reconnaître et valoriser le niveau atteint par les élèves.

Objectif spécifique 2 : L'intelligence artificielle au service du développement linguistique des élèves et en soutien des enseignements dans le premier degré

L'Académie accompagne le développement d'une solution numérique d'assistant vocal innovant au service de l'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire : Captain Kelly. Fondée exclusivement sur des interactions orales, la solution expérimentale recherchée vise à assister le professeur des écoles dans la conduite des activités en langue anglaise pour construire les connaissances lexicales et syntaxiques des élèves et entraîner leur compréhension ainsi que leur prononciation en anglais. Cet assistant vocal d'apprentissage de l'anglais constitue ainsi une aide pour le professeur, sans jamais pour autant se substituer à lui : les activités proposées permettent d'aborder de façon progressive et adaptée les éléments essentiels des programmes de langue vivante étrangère. Cet agent conversationnel sera progressivement déployé sur tout le territoire après une première étape qui concernera 100 écoles dès le printemps 2021.

- Assister les professeurs dans l'enseignement de l'anglais,
- Renforcer la dimension orale en réception et en expression de la LVE,
- Maintenir et orienter l'attention de tous les élèves,
- Renforcer la mobilisation d'un engagement actif de la part des élèves,
- Renforcer la motivation et l'aide accordée à chaque élève,
- Consolider les acquis des élèves.

Objectif spécifique 3 : Une dynamique de reconnaissance du niveau des élèves fondée sur le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

La reconnaissance des compétences en langue passe par un entraînement et une évaluation réguliers des apprentissages. En juin 2021, un test numérique de positionnement en anglais sera proposé à tous les élèves de classe de 3e. Il reconnaîtra leur niveau de maîtrise sur l'échelle de niveau du CECRL pour des activités de compréhension écrite et orale ainsi que de connaissances de lexique et de grammaire. Il viendra compléter l'offre proposée aux élèves pour reconnaître leur niveau de langues avec l'attestation délivrée en terminale et les certifications en langues étrangères pour les élèves qui suivent un parcours renforcé en allemand, anglais et espagnol.

- Identifier les acquis et les besoins des élèves
- Aider les professeurs à mieux cibler et organiser leur enseignement
- Valoriser le niveau des élèves en leur attribuant une attestation les positionnant sur l'échelle de niveau du CECRL.

À compter de la session 2021 du nouveau baccalauréat général et technologique, une attestation de langues vivantes sera délivrée en même temps que le diplôme à chaque lycéen à la fin de son année de terminale. L'attestation indiquera le niveau atteint en LVA et LVB (langues vivantes étrangères et langues vivantes régionales) pour chaque élève de la voie générale et technologique, selon les niveaux décrits par le CECRL. Fondée sur les notes obtenues aux évaluations communes de contrôle continu de terminale dans les deux langues, elle permet de valoriser les compétences linguistiques des élèves et de donner visibilité et reconnaissance aux niveaux de langues vivantes atteints à la fin du secondaire. Elle sera délivrée aux bacheliers de la voie professionnelle à compter de la session 2022.

Objectif spécifique 4 : Multiplier les écoles et établissements bilingues et internationaux

Doublement des écoles bilingues dans les grandes langues internationales à l'horizon 2022. Création d'un réseau d'établissements labellisés Euroscol (14 en 2020). Faire des établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI) et des établissements Euroscol des centres régionaux de formation et de diffusion de pratiques d'enseignement et d'ouverture à l'international.

Objectif 2 : Rendre l'école plus inclusive et accueillante

Objectif spécifique 1 : Accueillir l'ensemble des élèves en situation de handicap

L'an passé a posé les premières étapes de l'installation du grand service public de l'École inclusive. Cette priorité absolue a été réaffirmée par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février dernier. L'académie de Nancy-Metz poursuit son engagement dans cette ambition collective en direction des élèves, de l'appui aux familles, des personnels et des établissements dans une collaboration accrue avec le secteur médico-social. Ce sont près de 14000 élèves en situation de handicap scolarisés dans l'académie, soit 2,7% de la population scolaire.

- Déployer des Unités localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)
- Renforcer la qualité de l'école inclusive par le déploiement d'un réseau de professeurs ressources, qui conseillent et accompagnent les professeurs qui les sollicitent (conseils pédagogiques et aides méthodologiques à l'enseignant)
- Développer la formation initiale et continue des personnels enseignants et accompagnants pour mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves (CAPPEI)
- Améliorer le climat scolaire et lutter contre les discriminations

La notion de « climat scolaire » couvre l'ensemble des problématiques associées non seulement à la réussite et à l'épanouissement des élèves, mais aussi aux conditions de travail des personnels et aux relations de l'École à ses usagers et à ses partenaires (violences, harcèlement, incivilités, etc). Le « climat scolaire » demeure une priorité nationale et académique.

L'académie de Nancy-Metz est fortement engagée dans la lutte contre toutes les discriminations, notamment contre le harcèlement à l'École avec près de 500 ambassadeurs lycéens formés ces trois dernières années ainsi que par de nombreuses actions déployées. L'éducation contre la haine et les discriminations anti-LGBT est l'une des cinq priorités de l'action publique définie dans le plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT et invite à développer à la fois la prévention auprès des élèves et la formation des personnels d'éducation. Dans la continuité de la journée de lutte contre l'homophobie du 17 mai dernier, l'académie a mis en place un plan spécifique d'actions contre les LGBTphobies, de l'école à l'enseignement supérieur, pour les élèves, les familles et les personnels. Ce plan est piloté par un groupe académique contre les LGBTphobies, animé conjointement par un élève délégué au conseil académique à la vie lycéenne et un chef d'établissement et s'appuyant sur l'expertise de personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de représentants des associations LGBT+ nationales et locales.

Objectif spécifique 2 : Accompagner les élèves et lutter contre le décrochage scolaire

L'académie de Nancy-Metz s'inscrit dans le cadre du travail de la Région académique pour renforcer l'action à la rentrée en lançant un plan pour les élèves dont la période de

confinement a accentué le risque de décrochage. Le suivi personnalisé des besoins et des progrès des élèves, l'enseignement différencié, le renforcement des apprentissages fondamentaux, le recours à des stratégies pédagogiques efficaces visant l'acquisition d'automatismes, sont autant de leviers permettant de limiter l'impact lié à la situation sanitaire sur les élèves et de faire advenir des progrès.

- Développer les actions de prévention du décrochage scolaire
- Organiser des périodes spécifiques d'accueil et d'intégration
- Consolider l'orientation

Objectif 3 : Dynamiser la participation des élèves à la vie des établissements

La démocratie scolaire constitue un élément essentiel de la vie des établissements car elle renforce la cohésion entre élèves et avec les équipes éducatives. L'engagement des élèves dans la vie de leur établissement est un élément fondamental de leur apprentissage des valeurs démocratiques et de la culture de l'engagement.

- Augmenter la participation aux élections des Conseils de la Vie Lycéenne (CVL) et du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) : 53% de participation aux élections CVL de 2019 contre 49% en 2018,
- Renforcer de l'accompagnement des référents vie lycéenne afin que continue de se développer l'aspect pédagogique de l'engagement lycéen,
- Encourager l'implication des enseignants dans les projets lycéens pour que le dialogue entre les élèves et les équipes enseignantes se poursuive.

Objectif 4 : Développer l'attractivité du territoire et des territoires ruraux

La démarche de l'académie de Nancy-Metz s'inscrit dans la continuité de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée par le Président de la République le 13 septembre 2019.

- Développer les échanges avec l'extérieur du territoire, développer l'attractivité du territoire en cultivant une spécificité et en la faisant connaître, d'autre part de préparer les élèves à découvrir progressivement le monde au-delà de leur espace proche,
- Relever le défi de l'éloignement géographique et numérique par le « plan Ruralité »,
- Soutenir les familles pour réduire les effets de la pauvreté sur la scolarité des enfants les plus exposés et favoriser l'égalité des chances.

AXE 2 : S'EMPARER DES PROGRAMMES DE MOBILITE : ENCOURAGER LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Objectif 1 : Développer les mobilités Erasmus : le développement des mobilités hybrides

Le programme Erasmus+ a permis, en 2019, de franchir la barre symbolique des 100 000 mobilités par an, au départ de la France. Le programme permet à la fois des mobilités intra et extra-européennes et se déploie avec le souci d'intégrer toujours plus les publics jeunes les plus fragiles et les plus éloignés de ses actions.

La mise en place, dès cette année, de mobilités hybrides dans l'académie va permettre d'associer des activités en distanciel et en présentiel et ainsi permettre de développer de nouvelles pratiques de mobilité pour le plus grand nombre :

- 1000 jeunes de l'académie en mobilité individuelle hybride à l'étranger,
- 45000 jeunes de l'académie en mobilité collective hybride à l'étranger, dont 20000 en Allemagne.

Objectif 2 : Utiliser les plateformes à distance pour encourager à la mobilité

ETWINNING est une action du programme Erasmus+ déployée en France par réseau Canopé. Elle offre la possibilité aux professeurs de réaliser des projets collaboratifs en ligne entre classes. La plateforme propose des outils de recherche de partenaires et un espace sécurisé de travail pour les élèves ainsi qu'une salle des professeurs. Le réseau national eTwinning France accompagne et forme les enseignants intéressés par cette coopération éducative. En France, 61 328 enseignants, 20 306 établissements scolaires participent à eTwinning soit 40% des collèges, 35 % des lycées et 25 % des écoles primaires.

Tele-tandem est une plateforme de l'OFAJ destiné à développer les échanges et les mobilités avec l'Allemagne.

Objectif 3 : Renforcer la formation professionnelle des élèves par la mobilité

- Participer au nouveau dispositif ERASMUS 2021-2027 : accréditations académiques pour l'enseignement professionnel et l'enseignement scolaire pour multiplier les mobilités élèves,
- Participer au dispositif INTERREG 2021-2027 : multiplier les mobilités professionnelles des élèves de l'enseignement professionnel,
- Développer les mobilités longues pour des élèves de filières professionnelles.

Objectif 4 : Développer les campus de métiers et de nouvelles mobilités

Ouverture à l'international de la formation professionnelle : l'exemple des Campus des métiers

La voie professionnelle systématise la mobilité des jeunes à l'international en s'appuyant notamment sur les Campus des métiers et des qualifications. Une stratégie d'ouverture européenne et internationale dans tous les projets d'établissements favorisera le développement professionnel de tous les personnels d'une part et la validation de compétences chez les élèves et les étudiants de la voie professionnelle d'autre part (savoirs professionnels et linguistiques). Le Campus des métiers et des qualifications d'excellence par le réseau international qu'il développe est un levier pour l'internationalisation des parcours notamment pour les BTS. À titre d'exemple, on compte déjà 20 partenariats franco-allemands entre des Campus des métiers et des qualifications français et des établissements professionnels allemands, en particulier dans les domaines des enjeux climatiques ou de la transition écologique.

Objectif 5 : Faire connaître et développer le label et réseau Euroscol

L'année 2019 a vu se développer au sein des écoles et des établissements scolaires de France, le label Euroscol, témoin de la qualité d'ouverture européenne et internationale des écoles et des établissements scolaires. En 2020, ce sont 14 établissements de l'académie qui sont labellisés avec l'objectif de créer un réseau pour développer l'ouverture européenne d'un nombre toujours croissant d'établissements du premier comme du second degré et ainsi accroître significativement les mobilités des élèves et des personnels.

AXE 3 : FORMER LE PROFESSEUR DU XXI^e SIECLE : DES COMPETENCES INTERNATIONALES RECONNUES

Objectif 1 : Favoriser la mobilité internationale des personnels

Erasmus+ a financé, en 2019, depuis la France, 8 000 mobilités d'enseignants, de formateurs et d'accompagnateurs de la formation professionnelle et 5 447 mobilités d'enseignants de l'enseignement scolaire

Le ministère souhaite favoriser des parcours professionnels et des formations internationales, pour les étudiants et les personnels déjà en poste. Les Inspé peuvent délivrer, depuis cette année, des certificats d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (Capefe). Ces certificats sont accessibles au niveau du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) et attestent des compétences linguistiques et culturelles qui pourront favoriser les mobilités à l'international et être valorisées dans la perspective de l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger. L'EPLEI créé par la loi Pour une École de la confiance, l'établissement public local d'enseignement international (EPLEI) a vocation à dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à tous, en favorisant la mixité linguistique et culturelle des élèves et leur mobilité tout en diffusant les valeurs de l'Europe.

La mobilité internationale de l'ensemble de la communauté éducative est engagée depuis plusieurs années au sein de l'académie de Nancy-Metz. Professeurs, inspecteurs, chefs d'établissements, etc. tous sont régulièrement invités à participer à des projets européens pour améliorer leurs compétences linguistiques ou travailler sur l'échange entre pairs dans un domaine concerné. L'un des objectifs de l'année scolaire 2020- 2021, année internationale, est de développer les compétences linguistiques, interculturelles, sociales et civiques, personnelles pour tous. 250 mobilités de formation de personnels sont prévues cette année dont 100 en milieu rural prioritaire.

Objectif 2 : Développer le numérique éducatif

La récente crise sanitaire a mis en avant la capacité des acteurs de l'académie à s'adapter et à proposer des solutions numériques aux enseignants et aux chefs d'établissements. Le numérique est un important levier de transformation des pratiques au service de toutes les réussites. L'académie, reconnue pour la mise en oeuvre de projets ambitieux et structurants, poursuit sa feuille de route.

- Former au numérique et accompagnement des personnels,
- Développer des communautés apprenantes en collège et en lycée,
- Monter en compétences les référents numériques,
- Développer la certification PIX et les compétences dans le domaine du numérique.

AXE 4 : OUVRIR A L'INTERNATIONAL : RENFORCER LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

L'ouverture internationale, axe fort de la politique ministérielle est essentielle dans une région européenne comme la région Grand Est, aux frontières de l'Allemagne, du Luxembourg, de la Belgique et de la Suisse. Les échanges et la coopération transfrontalière et internationale favorisent la construction de la conscience européenne des jeunes. La mobilité des élèves crée un cadre propice à l'apprentissage des langues et favorise la transmission des patrimoines culturels des pays concernés.

Objectif 1 : Faire de l'académie un pôle trilingue de l'espace européen de l'éducation

- 100% des établissements publics en partenariat avec au moins un établissement étranger,
- Multiplier le nombre de sections européennes ou de langues orientales (SELO), particulièrement en lycée professionnel, de sections binationales et internationales et de manière générale de l'enseignement de toute discipline en langue étrangère, notamment en allemand,
- Participer aux nouveaux programmes opérationnels 2021-2027 concernant les Fonds européens structurels et d'investissement pour répondre aux besoins de coopération des personnels.

Objectif 2 : Renforcer la coopération transfrontalière de l'académie

- Promouvoir la langue des voisins et en développer l'apprentissage dès le plus jeune âge,
- Former, recruter des professeurs et mobiliser l'ensemble de la communauté éducative,
- Encourager les mobilités et les échanges interculturels au sein de la Grande Région,
- Mener un travail spécifique en direction de la voie professionnelle.

Les délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération coordonnent la politique européenne et internationale de leur académie sous l'autorité du recteur. Ils s'appuient dans les écoles et les établissements scolaires sur les enseignants référents (ERAEI).

SOURCES

- Ministère de l'Education nationale, Réunis, dossier de presse de la rentrée 2020, 106 pages
- Académie de Nancy-Metz, Réunis dans l'académie de Nancy-Metz, dossier de presse de la rentrée 2020, 74 pages